

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-346-1925 promulquant le décret du 31 juillet 1925 relatif à la retenue de 6 p. 100 pour pensions sur les traitements ou allocations des fonctionnaires civils.

n° 5-346-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 septembre 1925

Numéro JO
n° 346 du 30/09/1925

Date du numéro
30 septembre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 31 juillet 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 12 août 1925, page 7846) relatif à la retenue de 6 p. 109 pour pensions sur les traitements ou allocations des fonctionnaires civils,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1re, — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 31 juillet 1923, relatif à la retenue de 6 p. 100 pour pensions sur les traitements ou allocations des fonctionnaires civils. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC